

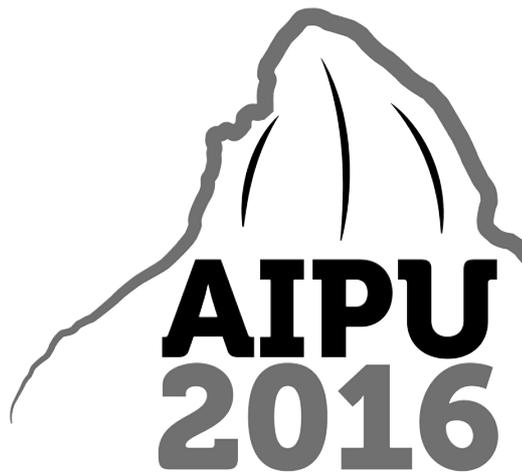
# AIPU 2016

## Les valeurs dans l'enseignement supérieur

6-9 juin 2016

Actes du 29<sup>ème</sup> Congrès de l'AIPU





Le présent document regroupe les actes du 29 Congrès de l'Association Internationale de Pédagogie Universitaire (AIPU) qui s'est tenu à l'Université de Lausanne du 6 au 9 juin 2016.

Le format des contributions pour les actes est un résumé long de 7000 caractères (sans compter le titre ni les références bibliographiques) pour chaque contribution. Les participant-e-s étaient libres de déposer leur texte pour les actes. De ce fait, pour accéder au programme contenant les résumés courts tel qu'il a été présenté lors du congrès, voir le lien : [https://aipu2016.files.wordpress.com/2016/05/prog\\_complet\\_aipu2016\\_tr.pdf](https://aipu2016.files.wordpress.com/2016/05/prog_complet_aipu2016_tr.pdf)

**Emmanuel SYLVESTRE**  
*Président du Comité d'Organisation*

**Jacques LANARÈS**  
*Président du Comité Scientifique*

## Les valeurs d'un dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience : le cas de l'Université de Lausanne

---

### Sophie SERRY

Université de Lausanne, Centre de Soutien à l'Enseignement, Bâtiment Anthropole, CH-1015 Lausanne, Suisse, sophie.serry@unil.ch

### Emmanuel SYLVESTRE

Université de Lausanne, Centre de Soutien à l'Enseignement, Bâtiment Anthropole, CH-1015 Lausanne, Suisse, emmanuel.sylvestre@unil.ch

Récemment, des dispositifs de Validation des Acquis de l'Expérience (ci-après « VAE ») se développent en Suisse au niveau académique. La VAE consiste à évaluer – donc étymologiquement attribuer de la valeur à – les acquis de l'expérience non formelle et informelle, ainsi qu'à déterminer leurs convergences avec des acquis académiques formels. D'après Hanssens et Santy (2014), il s'agit de reconnaître « d'autres savoirs et d'autres modalités d'apprentissage réalisés en dehors de l'enseignement supérieur » (p. 1). Les valeurs sous-jacentes à la VAE concernent la formation tout au long de la vie et l'égalité des chances. Ce dispositif permet notamment de valoriser l'expérience d'adultes en reprise d'études et d'accorder de l'intérêt aux parcours atypiques. Hanssens et Santy (2014) expliquent que la VAE dans l'enseignement supérieur « participe à la démocratisation de l'accès aux études et aux formations [et] augmente les possibilités de transition d'un diplôme vers un autre » (p. 1).

Si de nombreuses personnes s'accordent sur ces quelques valeurs portées par la VAE, certaines tensions peuvent apparaître autour de ce dispositif. En 2002, Lenoir allait déjà dans ce sens en soulignant « le caractère à la fois innovant et déstabilisateur de la VAE » (p. 102), que ce soit au niveau du « rapport au savoir, rapport à l'évaluation, rapport à la pédagogie, au public et à l'environnement professionnel » (p. 91). Munoz, Sylvestre et Souldard (2013) évoquent « pour l'université une petite révolution » (p. 42). Kasser (2012) relève des « réactions contradictoires en interne » : entre une « crainte d'une ouverture massive des formations avec comme corollaire une baisse de niveau », versus « la nécessité d'un nombre minimum de candidatures en VAE pour maintenir le dispositif » (p. 10). Cortessis (2013), quant à elle, souligne l'émergence possible d'un conflit de valeurs entre celles des candidat-e-s dans la manière de démontrer leurs acquis et celles des jurys dans la manière de les reconnaître.

Nous nous sommes intéressés aux valeurs en tensions dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de VAE à l'Université de Lausanne. Notre question de recherche est la suivante : Dans quelle mesure les valeurs soutenues par l'Université dans son plan stratégique (2012-2016) visant le déploiement de la VAE en son sein peuvent-elles être en tensions avec les valeurs des différents acteurs chargés de sa mise en œuvre dans l'Institution ? Les sous-questionnements liés à cette question principale sont les suivants : Quelles tensions peut-on identifier dans cette mise en œuvre et sur quelles dimensions du dispositif de VAE ces tensions portent-elles ? Comment les acteurs chargés de la mise en œuvre de ce dispositif se positionnent-ils vis-à-vis de celles-ci ? In fine, quel pourrait être le positionnement de l'Université de Lausanne en matière de VAE ?

Nous avons effectué une recherche exploratoire visant à développer un modèle permettant de positionner les dispositifs de VAE, dont celui de l'Université de Lausanne. Concernant le recueil des données, les commentaires écrits de 7 acteurs de la VAE à l'Université de Lausanne, portant sur les modalités de mise en œuvre du dispositif et sur la procédure de VAE ont été récoltés. Au total, 81 commentaires ont été analysés. Ces commentaires portaient sur trois documents (projet de directive, guide pour les facultés et guide pour les candidat-e-s). Cela a permis, selon une approche déductive, de (1) déterminer les points de discussion voire de tension au sujet de la VAE et les différents positionnements des acteurs vis-à-vis de ces points de discussion, (2) d'élaborer une grille d'analyse de ces positionnements.

Les premiers résultats montrent que les éléments de tension de la mise en place de la VAE à l'Université de Lausanne ont porté sur :

- l'ouverture des études : une ouverture du dispositif à tous les cursus et programmes versus une ouverture à quelques cursus spécifiques ;
- l'équité de traitement : une prise en compte de la singularité des situations des candidat-e-s à la VAE versus une égalité de traitement avec les étudiant-e-s « classiques » ;
- l'accessibilité : un accès à la VAE autorisé à toute personne apte à faire valoir des acquis non formels et informels en lien avec un cursus/programme visé versus un accès à la VAE autorisé uniquement aux personnes qui ont le titre requis pour entrer à l'Université ;
- la cohérence : une importance accordée à l'aspect participatif et collaboratif dans la mise en place du dispositif et de la procédure de VAE (pluralité des regards : administratif, académique et professionnel) versus un dispositif et une procédure de VAE élaborés de manière univoque et directive (regard administratif).

Ces quatre éléments ont servi d'entrée pour l'élaboration d'une grille d'analyse des positionnements liés à la VAE. Chaque entrée a été déclinée en trois critères d'appréciation, définissant dans un sens une approche plutôt restrictive de la VAE et dans l'autre sens une approche plutôt intégrée de la VAE. L'approche restrictive illustre le cas où le dispositif et la procédure de VAE viseraient à répondre à des exigences politiques et où ils seraient mis en place pour le principe, avec une restriction maximale. L'approche qualifiée d'intégrée donne lieu à un dispositif et une procédure de VAE qui viseraient à promouvoir le développement professionnel continu et à valoriser ce développement professionnel auprès d'un maximum de personnes.

En conclusion, cette recherche exploratoire nous a permis d'établir un modèle permettant de positionner les dispositifs de VAE en fonction de certaines valeurs et de prendre du recul sur le dispositif et la procédure actuellement en place à l'Université de Lausanne. La grille d'évaluation des dispositifs de VAE est un outil à tester dans d'autres Institutions et pourrait être utilisé lors des échanges de pratiques sur la VAE.

Cortessis, S. (2013). L'argumentation, un facteur de réussite pour les candidats de la VAE. *Questions Vives*, 10(20), 47-62.

Hanssens, K., & Santy, A.-F. (2014). La valorisation des acquis de l'expérience, un nouveau défi pour les jurys universitaires. *Réseau*, 84, 1-4.

Kasser, M. (2012). *La VAE: premières expériences suisses. HES-SO et Université de Genève*. En ligne : <http://www.hes-so.ch/data/documents/Rencontre-franco-suisse-280912-vaе-suisse-1344.pdf>, consulté le 22 janvier 2016.

Lenoir, H. (2002). La VAE: une nouvelle approche pour l'Université. *Connexions*, 78, 91-108.

Munoz, G., Sylvestre, E., & Soulard, E. (2013). Éléments de conceptualisation du travail d'enseignant chercheur : L'activité suivi de mémoire est-elle homomorphe à l'activité accompagnement de Validation des Acquis de l'Expérience ? *Les Sciences de l'éducation pour l'Ere nouvelle*, 2(46), 41-59.